

Mémoire déposé dans le cadre de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

Perspectives de citoyennes.
Travail appuyé par Nomez Najac, Marylin Butler, Bochra Manaï (Parole d'excluEs)
Document rédigé en Décembre 2019

Mise en contexte

Contexte

Les citoyenNEs de confession musulmane, d'origine maghrébine ou arabe, rassemblées lors de rencontres discussions à Montréal-Nord et appuyées par les professionnels de Parole d'excluEs¹, s'expriment dans ce mémoire face au travail de la Direction de la protection de la Jeunesse. Entre leur vécu et leurs perceptions, elles mentionnent ici les inquiétudes ou les frustrations et les recommandations, dans un contexte général où les enjeux de racisme et d'islamophobie sont important au Québec (CDPDJ, 2019).

Méthode

Depuis mars 2019, un groupe de citoyenNEs, particulièrement composé par des mères d'origine maghrébine et de confession musulmane, a exprimé une inquiétude sur les comportement racistes et islamophobes dont elles peuvent être les victimes dans les institutions québécoises. Parmi les sujets, elles ont soulevé les difficultés vécues par certaines familles avec la Direction de la Protection de la Jeunesse. Puisque des associations et des organisations de soutien ont été mises en place spécifiquement pour aider ces familles, aux spécificités migratoires et religieuses, ces citoyenNEs ont co-organisé une rencontre avec l'une de ces structures pour mieux cerner les réalités de cette institution. Suite à ces deux premières rencontres, les citoyenNEs, accompagnées par les professionnels de Parole d'excluEs ont organisé deux café-rencontres en novembre-décembre 2019 pour mieux présenter les points à développer dans ce mémoire. En raison du contenu des conversations, l'anonymat des citoyennes sera respecté.

Enjeux vécus spécifiquement par les Maghrébins et les musulmans

Comme le précise Mohamed Barhone : « *l'immigration maghrébine au Québec est récente. Il s'agit d'une immigration majoritairement choisie qui se caractérise par sa francophonie et son niveau élevé d'éducation. Malgré cela, cette communauté connaît un des plus hauts taux de chômage et un certain nombre de familles se voit déstabilisé par la violence, le divorce, le placement légal des enfants ou la délinquance de ces derniers.*² » (Associations Racines, 2017). Les difficultés qui peuvent être vécues spécifiquement par les jeunes enfants ou les familles ont été dépeintes par plusieurs recherches (Manai, 2018) notamment dans le lien avec les institutions et l'intervention des services sociaux et de santé (Rousseau, Hassan, 2017).

¹ Parole d'excluEs est une organisation qui lutte contre l'exclusion sociale à travers la mobilisation citoyenne

² Colloque social. 2017. Enjeux soulevés lors du colloque social sur l'adaptation des pratiques d'intervention auprès des familles maghrébines au Québec. Document synthèse des discussions : <https://www.sherpa-recherche.com/wp-content/uploads/Rapport-synth%c3%a8se-colloque-Enjeux-soulev%c3%a9s-lors-du-colloque-social-sur-ladaptation-des-pratiques-dintervention-aupr%c3%a8s-des-familles-maghr%c3%a9bines-2017.pdf>

Perceptions de l'institution et expériences vécues

Les citoyenNEs qui ont exprimé leurs voix connaissent majoritairement le travail de la Direction de la Protection de la Jeunesse :

« Je sais que la DPJ s'occupe des enfants maltraités »

« Pour moi c'est supposé protéger les droits de la jeunesse »

« Ça sert surtout à protéger les enfants. »

Les citoyenNEs, pensent avoir une bonne représentation de l'institution et pour celles qui travaillent dans les milieux scolaires, elles connaissent les procédures, devenant d'ailleurs des « médiatrices » ou des « traductrices » pour les familles et pour leur voisinage.

Les perceptions de l'institution se construisent également au gré des expériences vécues par leurs amies, concitoyennes, voisines ou encore par les personnes qu'elles rencontrent dans leurs lieux de travail ou de socialisation. Ces expériences finissent par créer une perception négative de l'institution supposée protéger les enfants. Les mères partagent toutes une inquiétude vis-à-vis des paroles que pourraient tenir leurs enfants, notamment à l'école, et qui seraient mal interprétées par les professeurs ou les professionnels.

« Parfois les paroles des enfants sont prises au sérieux alors que parfois le contenu n'est pas réel. »

Elles précisent qu'après l'intervention des professionnels de la DDPJ, les parents se sentent menacés et semblent habités par l'idée d'être signalés, même lorsqu'ils n'ont rien à se reprocher. Parfois c'est le voisinage qui peut être à l'initiative d'un appel.

« Parfois, les plaintes viennent de personnes qui appellent et font des signalements. »

Les citoyenNEs se sont questionnée sur la possibilité que la Direction de la Protection de la Jeunesse, peut-elle être considérée comme support ?

« Certains parents : appellent parce qu'ils ne trouvent plus de solutions devant l'égarement de leurs jeunes adolescents. »

Même si certaines citoyenNEs sont conscientes que la DPJ ne passe à l'action que dans certaines conditions, il y a une crainte réelle chez les parents qui se sentent sous la sellette. Ils voient la rupture d'avec les enfants comme un drame.

« Les familles d'accueil ne sont pas toujours musulmanes, et c'est dur »

« On a l'impression qu'ils se comportent de façon plus dure avec nous. »

« Ils se comportent avec les musulmans de façon plus dure »

« Il y a une mauvaise réputation sur les musulmans, qui fait que on agit avec nous différemment. »

Les femmes, mères et citoyennes s'inquiètent des « perceptions » qui existent chez les professionnels. Plusieurs exemples ont surgi lors des discussions pour illustrer comment les intervenants peuvent travailler avec les familles musulmanes. Les citoyenNEs comprennent tout à fait l'importance pour des professionnels du milieu scolaire ou du milieu de la protection jeunesse de réaliser leur travail et de suivre les procédures pour protéger les jeunes enfants et adolescents d'éventuels mauvais traitements.

Conscientes de la nécessité de placer l'intérêt de l'enfant au centre, elles souhaitent attirer l'attention sur les cas durant lesquels l'inquiétude des professionnels semblent être plus importante face aux populations musulmanes.

Les citoyenNEs précisent que les liens entre la Direction de la Protection de la Jeunesse et les autres institutions du Québec, notamment la police, les écoles ou les CIUSS, méritent une attention particulière dans leurs façons de traiter les populations musulmanes du Québec.

[Intervention dans un contexte de racisme systémique et d'islamophobie](#)

Le racisme systémique au Québec se traduit par des rapports inégalitaires entre les citoyens, dans les institutions et dans l'accès à celles-ci. Comme le traitement peut être différent avec les familles racisées ou autochtones, il importe que l'intervention des professionnels puisse reconnaître leurs biais et les traitements différentiels face aux populations musulmanes, arabes ou maghrébines, dans un contexte de montée de l'islamophobie. L'intervention de la DPJ devrait donc considérer le contexte de respect des droits des citoyens aux spécificités religieuses³.

Par ailleurs, les liens entre les populations racisées du Québec ont déjà été analysé par la recherche. Lafortune a d'ores et déjà développé ce lien pour les familles d'origine haïtienne (2014).

Aussi, le Québec et le Canada ont récemment mis en lumière les inégalités de traitement faites Autochtones, notamment grâce aux consultations menées à travers le pays et qui a conduit à la conclusion que nous avons assisté à un génocide culturel.

³ Radio Canada : La DPJ tient-elle assez compte des particularités religieuses ? Publié le 19 avril 2017

Dans un Québec où la Commission des Droits de la personne et de la jeunesse expose dans une étude sur l'islamophobie et les actes haineux une augmentation des gestes haineux, et une altération de la confiance de ces citoyens aux institutions (telles que la Police), il importe que les services qui supportent les familles dans les moments de grandes crises puissent sembler impartiales à l'égard de ce racisme qui touche spécifiquement les musulmans et qui se définit ainsi : « *L'islamophobie vise des personnes musulmanes ou perçues comme telles à travers des représentations négatives et des stéréotypes, des discriminations dans différents secteurs de la société, ainsi que des actes de violence. Parler d'islamophobie permet de nommer cette réalité. Cela permet également de dépasser le caractère strictement individuel de la discrimination en faisant ressortir l'aspect historique et systémique de celle-ci.* »⁴ (CDPDJ, 2019 : 6)

Recommandations

- ✚ Les professionnels et gestionnaires de la Direction de la Protection de la Jeunesse devraient être formés sur les enjeux spécifiques vécus par les familles maghrébines, notamment sur l'islamophobie.
- ✚ La Direction de la Protection de la Jeunesse devrait développer, renforcer et consolider les partenariats avec les organisations proches des réalités des familles maghrébines ou musulmanes.
Par exemple, le Centre Amal pour Femmes, l'Associations Racine ou De-filles et des Ailes, entre autres, sont des exemples d'expertises de terrain dont les connaissances devraient alimenter les changements de pratiques institutionnelles.
- ✚ Sensibiliser les familles immigrantes sur la protection de la jeunesse et sur les procédures de protection, notamment par le biais des formations offertes par la CDPDJ.
- ✚ Développer des pratiques organisationnelles basées sur les perspectives antiracistes et *décoloniales* pour que la protection des jeunes racialisés et autochtones ne soient pas traitées différemment.
- ✚ La Direction de la Protection de la Jeunesse devrait rendre publique les différents canaux de communications pour faciliter le dialogue et la rétroaction liées aux expériences.

⁴ CDPDJ, 2019. *Les actes haineux à caractère xénophobe, notamment islamophobe. Rapport de recherche.*

 La Direction de la Protection de la Jeunesse devrait être plus à l'écoute des valeurs des communautés pour diminuer le choc culturel lors des placements en famille d'accueil.

« Le processus d'adaptation place les personnes immigrantes dans un contexte de vulnérabilité important. Contrairement à ce que certains discours politiques laissent entendre, cette vulnérabilité ne relève pas tant des personnes elles-mêmes que de conditions sociales et structurelles particulières. De plus, elle relève davantage d'un processus, en constante évolution, que d'un état en soi. Dans cette optique, « nous sommes tous [potentiellement] des candidats vulnérables ».

Les êtres sont donc vulnérables « dans certaines conditions sociales et structurelles données », qui nécessitent que l'on considère à la fois leur statut social et économique, mais aussi les modalités de contrôle social auxquelles ils font face. Plus la personne évolue dans un milieu aisé et dispose de liens sociaux forts sur lesquels s'appuyer, moins sa vulnérabilité sera exposée dans la sphère publique. Inversement, si la personne se trouve dans une situation de précarité, la manifestation de son anxiété risque de se manifester publiquement et potentiellement mener à une prise en charge institutionnelle (p. ex. Protection de la jeunesse).

Les familles font donc face à des problèmes similaires, mais s'en sortent différemment en fonction de leurs revenus et de leurs réseaux. »

(Suissa, in Associations Racines, 2017)